

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CCM LYON OUEST VAISE, LYON VAISE 2 RUE DU 24 MARS 1852 69009 LYON déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 3 000 €

M. Olivier GAMBLIN, représentant de la société 79, HOLY STREET S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 55 RUE PIERRE BAIZET 69009 LYON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Olivier GAMBLIN	2 400	2 400 €
Caroline LEGAGNEUR	150	150 €
Noémie COUDURIER	150	150 €
Gabriel BARABANI	150	150 €
Nicole GAMBLIN	150	150 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 22 novembre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Arthur LABORDE-MAISONNAVE
Chargé d'Affaires Professionnels

JST14

lu et approuvé
Olivier GAMBLIN
Gamblin

